Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260326-034_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19 Pouvoirs : 4 **DATES** Convocation : 22/03/2026 Affiché le : 02/04/2026	L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars, à vingt heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, Maire. **Présent.es** : HINRY Delphine, LAIR Maryline, TEXIER Nicolas, COUËPEL Anne-Marie, BOITEAU Christophe, ESNAUD Bernard, DELAUNAY Yvane, REBELLE Laetitia, DUPONT David, HELSTROFFER Bruno, FLOC'H Hélène, WALTER Georgia, CAOUS Anne-Lucie, AFFRES Hamilton, BOUGE Vincent **Absent.es** : QUINQUET Héloïse, THÉZÉ Éric, BESSON Robert **Pouvoirs** : QUINQUET Héloïse à HINRY Delphine, THÉZÉ Éric à BOITEAU Christophe, BESSON Robert à ESNAUD Bernard, DEFAY Christine à COUËPEL Anne-Marie **Secrétaire de séance** : TEXIER Nicolas

Délibération n°034.26

➢ **Objet - Fixation du tarif pour le spectacle du cirque**

Mme COUEPEL informe de l'animation cirque programmée sur une semaine complète pendant les prochaines vacances (du 13 au 17 avril 2026). Cette animation vise à offrir aux enfants un espace d'apprentissage ludique tout en renforçant leur confiance en soi. À travers des disciplines variées telles que le jonglage, l'acrobatie et l'équilibre, les participants apprendront à se dépasser, à s'exprimer et à être créatifs.
Chaque journée sera rythmée par des ateliers à la fois ludiques et éducatifs. Les enfants ne se contenteront pas d'apprendre des techniques, mais découvriront également l'histoire et la culture du cirque. Cela contribuera à éveiller leur curiosité et à enrichir leur culture générale, tout en les sensibilisant à l'importance des arts dans notre société.
Cet événement constituera également un moment fort pour nos accueils, rassemblant les familles et favorisant les échanges entre les générations. À travers des spectacles de fin de semaine, les enfants pourront partager leurs découvertes avec leurs proches, créant ainsi des souvenirs autour de cet apprentissage collectif.

Le coût de l'animation s'élève à 4500€. Les familles sont mises à contribution avec un coût journalier supplémentaire de 8€/jour/enfant, auquel pourrait s'ajouter le prix de l'entrée au spectacle dont le montant doit être délibéré.
Monsieur BOUGE souligne que l'activité cirque est payante (40 euros par semaine et par enfant en plus du coût journalier de l'accueil) et que cela constitue un poids financier important pour les familles qui utilisent l'accueil de loisirs comme mode de garde. Il précise que le coût de l'activité n'est pas facultatif, car l'activité cirque est obligatoire. Il trouve pénalisant pour les familles d'avoir à payer une entrée pour assister au spectacle de fin de semaine des enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention (Christophe BOITEAU) :

- valide la gratuité du spectacle de cirque du 17 avril 2026,
- donne tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Delphine HINRY

MAIRIE DE ST-SENOUX 35580